

Le parquet fait appel du non-lieu

AFP

Madrid/Espagne

Le parquet espagnol a fait appel, jeudi, du non-lieu rendu au profit de l'attaquant du FC Barcelone Neymar dans l'enquête sur d'éventuels faits de corruption commis entre 2011 et 2014, en lien avec son transfert au club. "Nous ne pouvons pas partager le point de vue du juge, qui

considère que les faits ne relèvent pas du délit de corruption entre particuliers", écrit le parquet dans ce recours.

Le juge d'instruction de Madrid saisi de l'affaire avait conclu, le 8 juillet, que les comportements incriminés ne pouvaient pas faire l'objet de poursuites pénales, évitant ainsi un renvoi devant le tribunal de Neymar, désormais âgé de 24 ans, et son père, Neymar Da Silva Santos. L'ex-prési-

dent du FC Barcelone Sandro Rosell et le club, également poursuivis, avaient aussi été disculpés, de même que le FC Santos (club vendeur) et un dirigeant de Santos, Odilio Rodriguez.

Le juge de l'Audience nationale - spécialisée dans les affaires complexes - s'était cependant montré sévère, évoquant des manquements éthiques, semblant inviter le plaignant, le fonds d'investissement brésilien DIS,

propriétaire de 40% des droits de Neymar, à s'adresser plutôt aux juridictions civiles ou aux instances du sport. Le juge enquêtait après le dépôt d'une plainte par DIS, qui s'estimait lésé par les conditions du transfert.

Officiellement chiffré à 57,1 millions d'euros, ce montant avait en réalité atteint 83,3 millions d'euros, selon une autre enquête de la justice espagnole. DIS, qui avait

reçu 6,8 millions d'euros sur les 17,1 versés au FC Santos, estime avoir été doublement lésé: du fait de contrats annexes dont le fonds n'a pas perçu sa part et à cause de l'accord d'exclusivité entre le Barça et Neymar empêchant d'autres clubs de surenchérir. Au titre de cet accord d'exclusivité à travers lequel il a perçu 40 millions d'euros, le joueur "a altéré le libre marché de recrutement des foot-

balleurs", a estimé le parquet.

Par ailleurs, souligne le parquet, le juge n'a pas tenu compte de divers documents tendant à prouver les faits et l'existence d'une escroquerie organisée par le Barça et Santos au détriment de DIS pour cacher le montant réel du transfert. Il appartient désormais à la chambre des affaires pénales de l'Audience nationale de trancher.